



# DES AGENTS PLUS VISIBLES AU SERVICE DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE





## DES AGENTS PLUS VISIBLES AU SERVICE DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

En tant qu'entreprise nationale de transport collectif, la SNCF fait de la sûreté une de ses priorités. Elle travaille au quotidien en partenariat avec les forces de l'ordre, les pouvoirs publics et les collectivités locales. Au cœur de l'organisation SNCF, les agents de la Sûreté ferroviaire mettent en pratique leur expertise de la sûreté en milieu ferroviaire, qu'il s'agisse du milieu très ouvert des infrastructures et des gares, ou de celui, plus confiné, des trains. Ils apportent leurs moyens et leurs compétences sur ce large territoire pour permettre à tous de se déplacer sereinement. Aujourd'hui, la sûreté ferroviaire se dote d'une nouvelle tenue, pour gagner en visibilité dans le cadre de ses interventions.

*Les agents de la sûreté ferroviaire sont en tenue, assermentés et titulaires d'une autorisation de port d'arme. Ils suivent une formation spécifique. Ils sont habilités à constater par procès-verbaux les infractions prévues par la Loi du 15 juillet 1845 et le décret du 22 mars 1942, relatif à la préservation de l'intégrité des installations ferroviaires et à la sauvegarde du bon ordre, de la sûreté et de la tranquillité des voyageurs.*

